LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

En 1956 se créait dans la quasi clandestinité le Planning Familial sous le nom de « Maternité Heureuse », à l'initiative de quelques femmes et hommes bien décidés à faire changer la loi rétrograde de 1920 qui interdisait la contraception et pénalisait l'avortement. Peu après, **en 1960, il prit le nom de Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF).**

Les lois autorisant la contraception en 1967 et l'avortement en 1975, arrachées de haute lutte par les féministes, ont permis de mettre fin à l'hypocrisie générale. Si le MFPF continue de veiller au respect de l'application de ces lois, il s'est également engagé dans un combat plus global pour l'autonomie et l'émancipation des femmes. La sexualité, renvoyée généralement à l'intime, constitue pourtant un vrai enjeu politique. Les violences faites aux femmes, sous toutes ses formes, et la pandémie du VIH/sida illustrent bien comment la sexualité sort de la sphère strictement privée pour devenir une question de société.

Le MFPF est un mouvement d'éducation populaire qui lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il agit pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. Le MFPF inscrit son action dans le combat pour une société plus juste, fondée sur l'égalité, la mixité, le respect entre femmes et hommes et la laïcité.

Au sein de 70 associations départementales, militantes et militants salariés et bénévoles s'engagent au quotidien pour :

Prendre en compte toutes les sexualités : agir pour la prise en compte de la sexualité comme un des droits de la personne, animer des lieux d'expression où parler de désir, de plaisir, pour vivre une sexualité épanouie dans le respect de l'autre.

Accompagner dans le choix d'une contraception : adaptée à son âge, à son mode de vie, à ses besoins, favoriser l'accès à toutes les méthodes, agir pour un meilleur remboursement et une intégration de la contraception dans la vie quotidienne.

Ecouter et orienter pour une demande d'IVG : accompagner toute personne dans sa démarche, dans le respect de sa décision, sans pression ni culpabilisation. Veiller à l'application des lois, à l'accès et aux conditions dans lesquelles sont pratiquées les interventions, favoriser une meilleure prise en charge.

Promouvoir l'éducation à la sexualité : agir pour son intégration dans les programmes scolaires, favoriser les échanges entre garçons et filles pour dissiper tabous et malentendus, faire évoluer les mentalités, aborder la sexualité avec des handicapés, des migrants, des détenus…

Dénoncer et combattre toutes les formes de violences : discriminations, violences au sein du couple ou de la famille, viols, mariages forcés, mutilations sexuelles…

Lutter contre le SIDA et les Infections sexuellement transmissibles (IST) : sensibiliser les femmes à leur exposition particulière aux risques, renforcer leurs capacités à se protéger, favoriser la diffusion de moyens de protection dont elles ont la maîtrise, en particulier le préservatif féminin.

Privilégier une maternité choisie : rester attentif sur les conditions d'accompagnement de la grossesse et de l'accouchement. Veiller à ce que le droit d'accoucher anonymement, la possibilité de recourir à la Procréation Médicalement Assistée (PMA) ou à l'adoption soient respectés.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR le planning FAMILIAL
4, square Saint-Irénée 75011 Paris - Tél : 01 48 07 29 10 - Fax : 01 47 00 79 77 - mfpf@planning-familial.org
www.planning-familial.org